

PROCEDURE S.A.V :

La durée de la garantie sur les produits , qu'ils soient distribués , reconditionnés , fabriqués , est de 1 an pièces , à compter de leur date de Facturation .

La demande d'envoi de matériel en S.A.V ne peut s'effectuer sans le renvoi de votre part du matériel "dit" défectueux , et ce en port payé par l'expéditeur .

A la suite de quoi , après vérification et détection de la panne , avarie ou détérioration , si celle-ci est due à un défaut de fabrication , nous vous renvoyons une nouvelle pièce en Franco de port .

En aucun cas il ne pourra être demandé de dédommagement , financier ou autre , concernant la main d'œuvre , les déplacements , etc.... correspondant au démontage et remontage des pièces à remplacer . (ceux-ci sont normalement couverts par les marges répercutées sur les produits vendus et installés par un professionnel) .

1er) Vous êtes en possession de la pièce pour laquelle vous voulez demander un échange standard en SAV :

après votre demande par téléphone ou Fax , compléter le BON DE RETOUR ci-contre et le joindre au matériel que vous nous renvoyez .

! ATTENTION ! n'éditez pas de demande d'avoir , note de débit , etc... , après réception du matériel incriminé , si celui-ci s'avère défectueux , il sera réparé ou remplacé . Nous ne vous éditerons ni Bon de livraison , ni Facturation du matériel .

En cas de panne n'étant pas couverte par la garantie pièce des 1 an , un matériel neuf vous sera après accord renvoyé et Facturé .

2ème) Vous n'êtes pas en possession de la pièce pour laquelle vous voulez demander un échange standard en SAV , mais vous souhaitez tout de même recevoir une pièce identique :

Nous vous demandons de nous éditer un bon de commande portant : la référence , le prix d'achat , le montant des frais de port .

Suite à la réception de votre BON DE COMMANDE , nous vous ferons parvenir le matériel commandé avec UN BON DE LIVRAISON , ainsi qu'un bon de retour à joindre avec le matériel "dit" défectueux .

ATTENTION : vous ne disposez que d'un délai de 3 semaines après livraison du produit de remplacement pour nous renvoyer le produit , "dit" défectueux , délai au-delà duquel si le matériel ne nous est pas revenu , il sera considéré que vous souhaitez le conserver pour d'autres applications , et dans ce cas nous vous facturerons le matériel livré .

DE PLUS , après avoir reçu le matériel "dit" défectueux , et après l'avoir testé :

- a) le matériel a un défaut de fabrication : Annulation de notre Bon de Livraison , ou édition d'un AVOIR le cas échéant.
- b) le matériel a subi une avarie lors de son montage , suite à une erreur de câblage , ou a été utilisé pour une application vers laquelle le matériel n'était pas destiné , Etc... et donc un défaut de fabrication ne peut être la cause de sa détérioration , résultat :
 - transformation de notre BON DE LIVRAISON en FACTURATION du matériel envoyé ,
 - PAS D'EDITION D'AVOIR correspondant à votre bon de commande .